

COMMUNE DE 6960 – MANHAY

AVIS

Le Conseil communal a approuvé, en date du 18 décembre 2020,

-le BUDGET de l'établissement culturel "Fabrique de Malempré" pour l'exercice 2021.

Le texte intégral de ces décisions peut être consulté à l'Administration communale, voie de la Libération, 4 6960 – MANHAY, du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et ce, durant 10 jours.

Le 23 décembre 2020

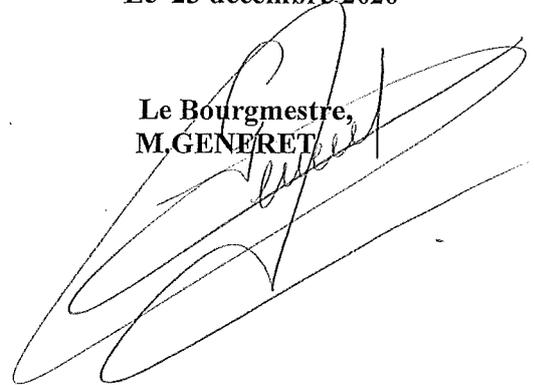
La Directrice générale,  
S.MOHY



Par le Conseil :



Le Bourgmestre,  
M.GENERET



PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHÉ

COMMUNE DE MANHAY

AVIS

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'à partir de ce jour, le Budget communal de l'exercice 2021 est déposé à la Maison Communale où quiconque peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux, conformément à l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de la nouvelle loi communale (NLC).

La Directrice générale,  
S. MOHY

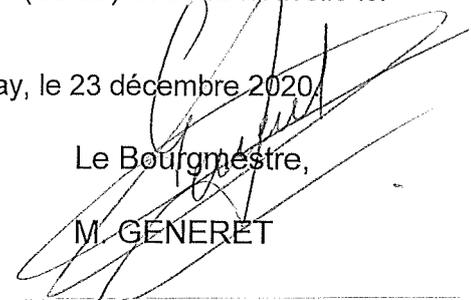


Par le Collège



Manhay, le 23 décembre 2020

Le Bourgmestre,  
M. GENERET



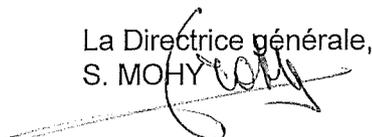
PROVINCE DE LUXEMBOURG - ARRONDISSEMENT DE MARCHÉ

COMMUNE DE MANHAY

AVIS

Il est porté à la connaissance des Administrés qu'à partir de ce jour, les modifications budgétaires communales n° 2 ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2020 sont déposées à la Maison Communale où quiconque peut en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, conformément à l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) et de la nouvelle loi communale (NLC).

La Directrice générale,  
S. MOHY



Par le Collège



Manhay, le 23 décembre 2020

Le Bourgmestre,  
M. GENERET

